

21 - Avenant à la convention partenariale pour le service des Correspondants de Nuit

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La création d'un service de Correspondants de Nuit (CDN) a été initiée par la Ville de Besançon, dans le cadre de son contrat local de prévention et de sécurité. Le marché actuel d'un an prendra fin le 31 décembre 2015.

Les CDN ont quatre missions : la médiation, l'aide aux personnes vulnérables, la veille résidentielle et la coordination avec les services de jour. Ils interviennent sur appel, sur consigne et dans le cadre de déambulation sur l'espace public dans les périmètres suivants :

- . Secteur d'intervention 1 : Planoise
- . Secteur d'intervention 2 : Battant, Centre-ville, Grette
- . Secteur d'intervention 3 : Montrapon, Saint-Claude, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils.

Le service fonctionne toutes les nuits de l'année, 7 jours sur 7, y compris les jours fériés, avec une présence sur le terrain de 19 h à 0 h 30 chaque nuit d'avril à octobre et de 18 h à 23 h 30 de novembre à mars.

La Ville de Besançon assure la maîtrise d'ouvrage de ce service mis en œuvre par l'ADDSEA et auquel le CCAS et les bailleurs participent financièrement dans des conditions définies dans une convention partenariale. Le montant total du marché s'élève à 950 000 €.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie municipale de prévention et de sécurité, la Ville de Besançon a décidé de réduire le marché sur les deux derniers mois de l'année 2015.

Ainsi un ordre de service a été adressé à l'ADDSEA et les prestations suivantes ont été ordonnées :

L'activité des correspondants de nuit est restreinte, depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 décembre 2015, au quartier de Planoise, uniquement avec une présence sur le terrain 7/7 jours de 18 h à 23 h 30.

Montant total initial du marché : 950 000 € TTC

Nouveau montant du marché public : 870 122,60 € TTC.

Cette modification de l'activité et du montant du marché a un impact sur le coût du service et nécessite donc un avenant à la convention partenariale. Ce dernier fixe les nouvelles modalités de mise en œuvre du service à compter du 1^{er} novembre 2015 et doit permettre un appel des fonds correspondants avant la fin de l'année.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention partenariale.

«**M. LE MAIRE** : On en a déjà beaucoup parlé.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, dans cet avenant du marché il est stipulé dans l'article 3 que du 1^{er} janvier au 31 octobre 3 équipes de Correspondants De Nuit sont sur le terrain. Je ne partage pas ce qui est indiqué dans le rapport, je vais m'en expliquer. En juin déjà j'avais fait une sortie avec eux un soir et déjà ils n'étaient que 2 équipes. En juillet, 1 seule équipe. En plus, sans compter les baisses d'effectifs, même pour dire qu'à un certain moment il n'y avait même pas une présence le soir à Planoise -je peux vous le dire parce que j'avais fait encore une visite avec eux- même pour dire qu'une équipe c'est 2 salariés et les 2 salariés avaient juste une gestion téléphonique, sans la capacité d'envoyer des médiateurs sur le terrain. Dans le même article vous dites qu'il y avait un fonctionnement 7 jours sur 7. Je

peux vous dire que certains soirs le centre des correspondants de nuit était fermé. Vous nous présentez une facture qui ne correspond pas à la réalité, donc j'aimerais avoir des explications. De plus, vous nous aviez parlé il y a quelques mois d'un projet, j'aimerais avoir au moins des explications pour savoir si oui ou non il va y avoir un projet. On entend parler que peut-être vous allez prendre un équipe, je crois 2 jeunes, du 1^{er} janvier au 31 mars, vous allez continuer parce que le projet aujourd'hui n'est pas finalisé.

Je vais venir sur une information -je pense que vous êtes au courant- comme vous avez pris exemple sur Dijon comme quoi ils avaient fermé les correspondants de nuit, pour information l'Agglomération de Dijon remet en place les correspondants de nuit. Ils se sont peut-être aperçus que depuis 2014-2015 l'explosion de l'insécurité a fait qu'ils ont remis des médiateurs sur le terrain. Alors je le dis, je suis convaincu que tôt ou tard on va devoir faire la même chose sur Besançon.

J'aimerais avoir aussi des informations sur le reclassement des agents, parce que j'ai posé la question il y a quelques mois, on m'avait dit qu'on allait me donner réponse. Simplement j'aimerais apporter une certitude à l'Adjointe à la sécurité qui dit que 2 agents en CDN travaillent aujourd'hui à la Ville de Besançon. Je peux vous dire qu'aujourd'hui aucun ne travaille, le dernier a été pris il y a quelques semaines comme placier et vu les promesses indiquées, au final il a vu qu'on s'était moqué de lui, donc il a arrêté... Pour tout ça je pense que maintenant le temps aujourd'hui de la certitude vous devez aujourd'hui, Monsieur FOUSSERET, Monsieur le Maire, nous indiquer si la facture de 850 000 €, avec une seule équipe sur le terrain, et pas trois, doit être revue à la baisse.

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi je suis abasourdi parce qu'alors là vous êtes vraiment complètement «dans la semoule». D'abord Danielle POISSENOT va vous répondre, nous avons tenu nos engagements. Pour éviter les drames sociaux effectivement un processus a été mis en place et effectivement on ne donne pas 850 000 € pour 3 travailleurs. Quant à ce que j'avais annoncé il y a quelque temps, un système de médiation avec tous les bailleurs sociaux : GBH, Habitat 25, Néolia et la SAIEM Logement est en train de se mettre en place. Mais Danielle tu répondras, tout ce que nous avons dit et fait est conforme à ce que nous avons annoncé.

Mme Danielle POISSENOT : Je n'ai pas bien compris votre préalable Monsieur OMOURI, par rapport à l'efficacité au nom des correspondants de nuit. Jusqu'à présent vous avez toujours défendu les correspondants de nuit, aujourd'hui je n'ai pas compris ce que voulait dire exactement votre préambule, est-ce que vous disiez que les correspondants de nuit ne faisaient pas leur travail ? C'est ce que j'ai compris ? Nous avons constaté que nous avons besoin d'une autre médiation que celle qui a existé pendant toutes ces années et qui avait fait ses preuves, soit, mais était dépassée aujourd'hui par des événements sur le territoire et notamment dans les cages des HLM, c'est comme cela que le constat avait été posé. Ce constat avait été réalisé avec les bailleurs, la Ville ne l'a pas fait toute seule mais avec les bailleurs. C'est aujourd'hui un partenariat avec les bailleurs pour pouvoir continuer un dispositif qui sera soit différent, qui sera avec un binôme, un agent de sécurité et un médiateur, ce qui correspond tout à fait aujourd'hui à la demande des bailleurs car ce sont eux aujourd'hui qui subissent les inconvénients de cette prédélinquance, on va le dire comme ça. Pour répondre à votre question sur l'accompagnement de la Ville à l'ADDSEA en raison de l'arrêt du marché, aujourd'hui 10 salariés de l'ADDSEA, vont rester pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre, donc 10 salariés seront sur le terrain. Il n'y aura plus qu'une intervention sur Planoise. Donc il y aura une intervention d'un binôme sur Planoise et il restera 10 salariés. Aujourd'hui, sur les 20 salariés il en restera 10 et l'ADDSEA aura à reclasser 3 salariés au maximum pour l'instant. Donc les autres salariés seront reclassés. Concernant la Ville, vous parliez du placier tout à l'heure. Vous m'avez fait quand même bien rire Monsieur OMOURI, parce que permettez-moi de vous dire que les placiers c'est mon service, c'est ma délégation. Donc quand le correspondant de nuit est arrivé et qu'on l'a embauché en qualité de placier, effectivement il n'a pas trouvé ce qu'il voulait, «c'était trop difficile», ce sont exactement ses paroles. Nous avons des placiers, effectivement c'est très difficile mais quand on est correspondant de nuit on peut supposer qu'une place de placier est tout à fait à la portée d'un professionnel. Donc on a eu cette expérience-là. A la SAIEMB on a embauché effectivement un médiateur, cela fonctionne très bien.

M. LE MAIRE : Ce que je veux dire en complément de ce qu'a très bien dit Danielle, c'est qu'il y avait 20 personnes, actuellement ils sont à moins de 10, peut-être 9. Nous avons encore prolongé de 3 mois pour permettre de trouver un certain nombre de solutions à des personnes qui ont des projets en cours puisqu'un certain nombre sont partis, certains ont créé des petites entreprises, des entreprises de services, donc c'est en train de se faire doucement et si on prolonge de 3 mois c'est effectivement pour permettre de régler ce point-là dans de bonnes conditions. Alors quand vous parlez de 900 000, d'abord c'est 870 122 mais c'est la somme totale pour l'année 2015, ce n'est pas pour le service où il reste 3 placiers, ne laissez pas croire que parce qu'il y a 3 placiers ça va coûter 800 et quelque mille. Donc un nouveau dispositif va être lancé avec les bailleurs dans lequel la Ville mettra de l'argent, la CAGB mettra de l'argent, les bailleurs ainsi que l'Etat, un dispositif de médiation, ce qui est parfaitement conforme à ce que nous avons indiqué.

M. Michel OMOURI : On va être un peu plus précis. Je vous mets au défi Monsieur FOUSSERET...

M. LE MAIRE : Non, non, vous n'avez pas à mettre au défi...

M. Michel OMOURI : ... de convoquer ceux qui aujourd'hui sont partis de l'ADDSEA ou ont été incités à partir. Maintenant vous savez ce que l'on va faire, eh bien je demande à ce que l'Adjointe à la sécurité vienne avec moi d'ici la fin de la semaine pour voir combien il y a d'équipes sur le terrain...

M. LE MAIRE : Pour qui vous prenez-vous ? Ce n'est pas comme cela que ça se passe !

M. Michel OMOURI : ... je vous mets au défi de démontrer si ce que j'annonce est faux ou pas et que même les médias aujourd'hui se renseignent bien auprès de ceux qui sont partis de l'ADDSEA. Quand je dis qu'on doit revoir à la baisse, parce que comme vous avez voulu, je dirais supprimer les correspondants de nuit à des fins budgétaires à cause d'un désengagement de l'Etat, c'est votre choix politique. Et pour dire à l'Adjointe à la Sécurité, j'ai toujours été partisan des correspondants de nuit depuis le départ. Et quand je dis que d'ici peut-être quelques années on va devoir les remettre en place, simplement aujourd'hui il faut être clair, il faut dire la vérité. Moi je demande simplement, comme vous avez voulu faire des économies, je demande simplement qu'en fonction du nombre d'équipes qu'il y a sur le terrain on fasse un prorata et vous allez vous apercevoir qu'au niveau de la facture aujourd'hui, ce n'est pas 850 000 € Monsieur FOUSSERET, c'est beaucoup moins que ça.

M. LE MAIRE : J'aimerais bien, Monsieur GROSPERRIN, que vous expliquiez, s'il vous plaît, à M. OMOURI qu'il y a des choses qu'on doit faire et d'autres qu'on ne doit pas faire. Quand j'étais au Conseil Général je ne me permettais pas de convoquer Georges GRUILLOT, le Président du Conseil Général, pour faire telle ou telle chose. Il faut qu'il y ait ici, Monsieur OMOURI, un minimum de respect des règles et un minimum de respect de votre part. On ne parle pas comme ça au Maire de Besançon, on ne parle pas comme ça à l'Adjointe, on se respecte. Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre choix, on vous a donné des explications, j'ai même rencontré les syndicats de l'ADDSEA, Danielle POISSENOT a rencontré aussi souvent le personnel, la directrice, la présidente et le directeur, tout a été fait sur le terrain. Alors dire «je vous convoque avant la fin de la semaine», qu'est-ce que c'est que ça ? Pour qui vous prenez-vous ? Vous avez la tête qui enfle ! Ce n'est pas de cette manière que cela se déroule et ne croyez pas que par ce que vous dites là vous allez m'impressionner, il en faut plus que ça ! Ça serait bien quand même qu'on se respecte. Monsieur OMOURI, ça va bien ! On se respecte ici, on ne dit pas n'importe quoi, ce n'est pas une cour de l'école.

M. Christophe LIME : Très rapidement je rappelle notre scepticisme à la création des correspondants de nuit. Il y avait deux thèmes, les financements au titre des offices qui nous posaient un certain nombre de difficultés, la précarité au niveau de l'emploi sur ces appels dans le temps. Maintenant une réponse à un certain nombre de besoins a été apportée et je crois que les services ont travaillé sur cette question pour répondre à quelques besoins générés par le fait d'avoir un certain nombre de correspondants. Donc je fais le lien avec la nouvelle médiation qui nous était promise et donc nous regrettons simplement qu'elle ne soit pas mise en place au 1^{er} janvier comme cela avait été engagé, qu'il y ait un laps de temps de deux ou trois mois qui aurait pu permettre à un certain nombre d'emplois d'être maintenus si l'ADDSEA avait remporté le nouvel appel d'offres. C'était simplement des petites remarques sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Tu veux en rajouter ou tout a été dit ?

Mme Danielle POISSENOT : Simplement je voulais quand même préciser à Monsieur OMOURI que je ne l'ai pas attendu pour aller sur le terrain, que j'y vais très bien et que je choisis en général les personnes avec lesquelles je vais sur le terrain. Et je voudrais vous dire aussi que si avez lu cette délibération, vous avez l'explication. Je ne comprends pas la question que vous posez par rapport aux marchés et à la réduction des correspondants de nuit, c'est la raison pour laquelle on fait un avenant. Alors je ne comprends pas votre question et je n'ai pas compris aujourd'hui vraiment la réflexion que vous avez pu avoir, je m'en excuse mais je ne l'ai pas comprise.

M. LE MAIRE : Il voulait intervenir, c'est tout ! Ce n'est pas plus compliqué que ça.

Y a-t-il des abstentions ? 12. Des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme DARD (2) n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 12

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.